

Charte « Covoiturage » de L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai.

Tout utilisateur de la plateforme de covoiturage de L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai s'engage à respecter certaines règles. Cette convention décrit la conduite en tant que « bon père de famille » à adopter, incluant le respect des règles de sécurité et du code de la route.

Afin de garantir la sécurité, la convivialité et le bon fonctionnement du covoiturage, nous vous invitons à lire attentivement et à accepter la « charte d'utilisation du covoiturage » :

I. Responsabilités

Les utilisateurs de la plateforme de covoiturage de L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai agissent uniquement sous leur entière responsabilité.

En s'inscrivant au service susdit, chaque utilisateur certifie également être âgé d'au moins 18 ans révolus.

En aucun cas l'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai ne pourrait être tenu responsable des éventuels retards ou absences d'un passager ou d'un conducteur lors des trajets réalisés dans le cadre du service de covoiturage. L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai décline toute responsabilité en ce qui concerne tout incident ou dommage que pourrait subir un covoitureur lors de l'utilisation du service.

Il est à rappeler que le covoiturage est basé sur une action citoyenne proactive quant à l'organisation des trajets et n'est de ce fait pas organisé par L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai, qui ne propose qu'une mise en relation des intéressés.

II. Informations

Tous les utilisateurs du site de covoiturage s'engagent à fournir les informations nécessaires à la mise en relation des covoitureurs. Celles-ci doivent être exactes et complètes. L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai n'est en aucun cas responsable des informations transmises.

En cas de changement influant sur l'utilisation du covoiturage (trajet, horaire, disponibilité du chauffeur, ...) les utilisateurs s'engagent à modifier, dans des délais raisonnables et d'eux-mêmes, les données nécessaires sur le service de covoiturage et ce afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Enfin, tout covoitureur s'engage à informer directement les autres passagers ou chauffeurs en cas de modification liée à l'utilisation du covoiturage et ce toujours dans des délais raisonnables.

III. Code de la Route

Le conducteur s'engage à respecter le code de la route en toute circonstance. Ce dernier devra aussi adopter une conduite de type « bon père de famille ». Celle-ci amène, entre autres, le conducteur à ne prendre aucun risque au volant et à n'ingérer aucune substance pouvant altérer ses capacités de conduite. Il s'engage à ne pas transporter plus d'enfants que le nombre de places pour lequel sa voiture est homologuée.

De même, tous les utilisateurs transportés devront être attachés selon les normes belges en vigueur.

Le propriétaire de la voiture utilisée s'engage à présenter un véhicule en règle quant aux dispositifs nécessaires à la sécurité des passagers et au contrôle technique. Le conducteur

s'engage à pouvoir présenter à tout moment son permis de conduire, l'assurance et les papiers du véhicule.

Enfin, les deux parties acceptent de ne pas transporter de substances illicites ou mettant en danger la sécurité des passagers.

IV. Assurance

Au niveau des assurances, l'assurance responsabilité civile (RC), obligatoire pour tous, couvre l'ensemble des passagers à condition néanmoins que les indemnités perçues par le chauffeur ne soient pas supérieures aux frais réels de la voiture et qu'aucun bénéfice ne soit réalisé. En effet, si la rétribution (cf. frais liés au covoiturage) dépasse les frais réels de la voiture (en moyenne 0,30€/km), le covoiturage sera considéré comme transport rémunéré et non plus comme transport collectif organisé. Dans ce cas, les assurances et responsabilités sont tout autres en la matière.

Certaines assurances proposent des compléments afin de pouvoir bénéficier d'assistance juridique et/ou psychologique en cas de litige. L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai vous invite à vous renseigner auprès de votre assureur pour de plus amples informations. De plus, certaines assurances de véhicules disposent de clauses de conduite exclusive. Dans ce cas, le conducteur doit de se renseigner auprès de son assureur s'il souhaite prêter sa voiture dans le cadre du covoiturage. Dans tous les cas, nous vous conseillons vivement de mentionner à votre assurance que vous faites du covoiturage.

V. Les frais liés au covoiturage

L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai prône plutôt l'alternance dans les déplacements. De cette manière les frais sont de fait partagés.

Mais, à titre indicatif, voici les tarifs demandés sur certaines plateformes privées.

En sachant qu'une voiture consomme en moyenne 0,34€/km (essence et usure), la loi autorise à demander par passagers la somme de 0,08€/km. Si des détours doivent être faits, un tarif de 0,21€/km peut être demandé. Ces montants sont toutefois indicatifs, les covoitureurs peuvent convenir eux-mêmes d'un prix. Attention, la rétribution perçue par le conducteur ne peut pas dépasser les frais réels engendrés par la voiture. Si un profit est fait, il ne s'agira plus de covoiturage (transport collectif organisé) mais bien de transport rémunéré. Les assurances ne sont plus d'application dans ce cas-là et le conducteur n'est plus couvert. L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai décline toute responsabilité en cas d'utilisation du covoiturage à des fins professionnelles.

VII. Acceptation de la Charte « covoiturage » de L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai

En cochant « j'accepte la charte d'utilisation », l'utilisateur accepte tous les termes définis par la présente charte.

L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai se réserve le droit de modifier cette charte, et informera dès lors tous les utilisateurs inscrits sur son site.

En cas de non-respect de cette Charte, L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai s'octroie le droit de clôturer le compte tout en interdisant toute inscription à venir.

Les utilisateurs s'engagent à signaler à L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai toute violation de cette charte de la part d'un autre utilisateur avec lequel ils auraient été directement en contact, et ce par la voie de l'e-mail (personneressource@st-andre.be).

L'ASBL Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai se dégage de toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir au cours d'un trajet (accident, vol, perte d'objets, retards, désistements...)